

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39^e année – N° 46 – Mercredi 20 décembre 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journallofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'État

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale durant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de tous les Services et Offices de l'administration cantonale seront fermés

**du vendredi 22 décembre 2017 à 17 heures
au mercredi 3 janvier 2018 à 8 heures.**

Cela est également valable pour le Bureau des passeports et des légalisations.

En cas d'urgence, le central téléphonique 032 420 51 11 donnera les renseignements utiles.

Parution du Journal officiel

En raison des fêtes de fin d'année, le Journal officiel de la République et Canton du Jura paraîtra aux dates suivantes.

– **Parution du dernier numéro en 2017:**
mercredi 20 décembre 2017

(Délai de remise des publications:
lundi 18 décembre 2017, à 12 heures)

– **Parution du premier numéro en 2018:**
mercredi 10 janvier 2018

(Délai de remise des publications:
lundi 8 janvier 2018, à 12 heures)

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'État

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2018

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 3 janvier, 11 juillet, 25 juillet, 8 août, 26 décembre.

Delémont, décembre 2017

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie

Modification du 12 décembre 2017

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
arrête:

I.

L'ordonnance du 25 octobre 2011 concernant la réduction des primes dans l'assurance-maladie¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 10 (nouvelle teneur)

Art. 10 Une réduction totale de la prime est accordée aux catégories suivantes d'assurés domiciliés dans le canton du Jura:

- les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, jusqu'à concurrence de la prime de l'assureur qui offre, sur l'ensemble du territoire cantonal, la prime la plus avantageuse.
- Les bénéficiaires de prestations d'aide sociale, y compris ceux qui pourraient obtenir de l'aide sociale s'ils ne bénéficiaient pas de la réduction de prime, jusqu'à concurrence de la prime de l'assureur qui offre, sur l'ensemble du territoire cantonal, la prime la plus avantageuse en tiers payant.

II.

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 12 décembre 2017

Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 832.115

République et Canton du Jura

Ordonnance relative à l'évaluation des frais professionnels liés à une activité lucrative dépendante

Modification du 12 décembre 2017

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
arrête:

I.

L'ordonnance du 19 décembre 2000 relative à l'évaluation des frais professionnels liés à une activité lucrative dépendante¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 2 (nouvelle teneur)

Art. 2 ¹ Les frais pris à charge par un tiers, les dépenses privées résultant de la situation professionnelle du contribuable (frais privés de représentation), les frais de formation et les frais d'entretien du contribuable et de sa famille ne sont pas déductibles.

² S'agissant des frais de formation, l'article 32, alinéa 1, lettre i, de la loi d'impôt²⁾ est réservé.

Article 8, alinéa 4 (nouvelle teneur)

⁴ La déduction est réduite de moitié lorsque l'employeur contribue à l'abaissement du prix des repas (contribution en espèces, remise de bons, etc.) ou que des repas peuvent être pris dans des cantines, dans un restaurant pour le personnel ou un restaurant de l'employeur. La déduction peut être réduite de manière appropriée lorsque l'employé est au bénéfice de frais forfaitaires de représentation.

Article 9 (abrogé)**II.**

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 12 décembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 641.312.56

²⁾ RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant l'alimentation du fonds
pour la gestion des déchets**

Modification du 12 décembre 2017

*Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
arrête:*

I.

L'arrêté du 24 octobre 2017 concernant l'alimentation du fonds pour la gestion des déchets¹⁾ est modifié comme il suit:

Article 7, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 7 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

II.

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 12 décembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 814.015.61

République et Canton du Jura

**Arrêté fixant la participation des communes
à la charge cantonale des prestations
complémentaires à l'assurance-vieillesse,
survivants et invalidité, de la contribution
à la réduction des primes de l'assurance-maladie
et du versement des allocations familiales
aux personnes sans activité lucrative
pour l'année 2016**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 11, alinéa 1, de la loi du 9 décembre 1998
portant introduction à la loi fédérale sur les prestations
complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants
et invalidité¹⁾,

vu l'article 21 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie²⁾,

vu l'article 21 de la loi du 25 juin 2008 portant introduction à la loi fédérale sur les allocations familiales³⁾,

vu la circulaire du Gouvernement de la République et Canton du Jura du 29 août 2017 relative à la répartition des charges découlant de la péréquation financière indirecte entre les communes en fonction de la population résidante officielle,

arrête:

Article premier La participation des communes à la charge cantonale des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes dans l'assurance-maladie et du versement des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative pour 2016 s'élève à Fr. 19513390; cette somme est répartie conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2 L'Office des assurances sociales est chargé de notifier le présent arrêté aux communes et d'inviter ces dernières à verser leur participation 2016 jusqu'au 31 janvier 2018. Tout retard sera suivi d'un décompte d'intérêts calculés dès ce terme.

Art. 3 Ces montants ont été imputés aux comptes de l'Office des assurances sociales, rubriques 4632.00.00, 4632.01.00 et 4632.02.00.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 30 mai 2017.

² Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 12 décembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 831.30

²⁾ RSJU 832.10

³⁾ RSJU 836.1

**Participation des communes au financement
des prestations complémentaires à l'AVS et l'AI,
de la contribution à la réduction des primes de l'AMAL
et aux allocations familiales aux personnes sans activité
lucrative pour 2016**

<i>population</i>	<i>montant</i>	<i>réparti</i>
Boécourt	916	246'144.00
Bourrignon	267	71'747.00
Châtillon	483	129'790.00
Corban	465	124'953.00
Courchapoix	444	119'310.00
Courrendlin	2'817	756'975.00
Courroux	3'238	870'104.00
Courtételle	2'544	683'615.00
Delémont	12'400	3'332'086.00
Develier	1'407	378'084.00
Ederswiler	112	30'096.00
Haute-Sorne	6'883	1'849'577.00
Mervelier	490	131'671.00
Mettembert	112	30'096.00
Movelier	391	105'068.00
Pleigne	344	92'438.00
Rebeuvelier	379	101'844.00
Rossemaison	653	175'472.00
Saulcy	249	66'910.00
Soyhières	462	124'147.00
Val-Terbi	2'640	709'412.00
Vellerat	71	19'079.00
TOTAL	37'767	10'148'618.00

<i>population</i>	<i>montant</i>	<i>réparti</i>
Le Bémont	314	84'377.00
Les Bois	1'219	327'565.00
Les Breuleux	1'511	406'031.00
La Chx-des-Breuleux	100	26'872.00

Les Enfers	142	38'158.00
Les Genevez	502	134'896.00
Lajoux	669	179'771.00
Montfaucon	599	160'961.00
Muriaux	504	135'433.00
Le Noirmont	1'844	495'513.00
Saignelégier	2'555	686'571.00
St-Brais	228	61'267.00
Soubey	134	36'008.00

TOTAL 10'321 2'773'423.00

population	montant	réparti
Alle	1'817	488'258.00
La Baroche	1'212	325'684.00
Basse-Allaine	1'225	329'178.00
Beurnevésin	127	34'127.00
Boncourt	1'205	323'803.00
Bonfol	665	178'697.00
Bure	685	184'071.00
Clos-du-Doubs	1'321	354'975.00
Cœuve	732	196'701.00
Cornol	1'050	282'152.00
Courchavon	293	78'734.00
Courgenay	2'287	614'555.00
Courtedoux	761	204'493.00
Dampfreux	178	47'832.00
Fahy	365	98'082.00
Fontenais	1'686	453'056.00
Grandfontaine	397	106'680.00
Haute-Ajoie	941	252'862.00
Lugnez	182	48'906.00
Porrentruy	6'686	1'796'640.00
Rocourt	157	42'188.00
Vendlincourt	557	149'675.00
TOTAL	24'529	6'591'349.00

Bases:	
population au 31.12.2016 *	72'617
participation PC	11'226'669.00
participation Amal	7'755'872.00
participation AF non-actifs	530'849.00
total	19'513'390.00

Récapitulation:		
District de:		
Delémont	37'767	10'148'618.00
Franches-Montagnes	10'321	2'773'423.00
Ajoie	24'529	6'591'349.00
totaux	72'617	19'513'390.00

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les montants maximums reconnus pour le financement des soins ambulatoires 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 25a, alinéas 1, 4 et 5, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾, vu l'article 7a de l'ordonnance du DFI du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS)²⁾, vu les articles 4 et 10 de la loi du 16 juin 2010 sur le financement des soins³⁾, vu les articles 3 et 4 de l'ordonnance du 14 décembre 2010 sur le financement des soins⁴⁾,

arrête:

Article premier Les montants maximums reconnus pour le financement de soins ambulatoires qui ne sont pas dispensés au sein d'appartements protégés ou de centres de jour sont les suivants (en francs):

Art. 7, al. 2, OPAS:	LAMal	Usager*	Canton**	Coût 100%
	par heure	par jour	par heure	par heure
a) Evaluation et conseil	79.80	5.00	23.40	103.20
b) Examens et traitements	65.40		21.80	87.20
c) Soins de base	54.60		16.20	70.80

*Pour les interventions de moins de 15 minutes de soins par jour, il n'y a pas de participation de l'utilisateur.

** La participation de l'utilisateur de 5 francs par jour est déduite au préalable de la participation cantonale au coût des soins.

Art. 2 Les montants maximums reconnus pour le financement des soins ambulatoires dispensés au sein des appartements protégés ou des centres de jour situés sur territoire jurassien et au bénéfice d'une autorisation d'exploiter sont les suivants (en francs):

Art. 7, al. 2, OPAS:	LAMal	Usager	Canton	Coût 100%
	par heure	par jour	par heure	par heure
a) Evaluation et conseil	79.80	0.00	23.40	103.20
b) Examens et traitements	65.40		21.80	87.20
c) Soins de base	54.60		16.20	70.80

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 12 décembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RS 832.10
²⁾ RS 832.112.31
³⁾ RSJU 832.11
⁴⁾ RSJU 832.111

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les montants maximums reconnus pour le financement des soins dans les EMS et UVP 2018

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 25a, alinéas 1, 4 et 5, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾, vu l'article 7a de l'ordonnance du DFI du 29 septembre 1995 sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS)²⁾, vu les articles 4 et 13 de la loi du 16 juin 2010 sur le financement des soins³⁾, vu les articles 3 et 4 de l'ordonnance du 14 décembre 2010 sur le financement des soins⁴⁾, vu les décisions de la Commission technique PLAISIR ©, arrête:

Article premier Les montants journaliers maximums reconnus pour le financement des soins dans les établissements médico-sociaux (EMS) sont les suivants (en francs):

Art. 7a, al. 3, OPAS	LAMal	Résident	Canton	Coût 100%
A/1	0-20 min	9.00	0.00	9.00
B/2	21-40 min	18.00	4.95	22.95

C/3	41-60 min	27.00	11.25	0.00	38.25
D/4	61-80 min	36.00	17.55	0.00	53.55
E/5	81-100 min	45.00	21.60	2.25	68.85
F/6	101-120 min	54.00	21.60	8.55	84.15
G/7	121-140 min	63.00	21.60	14.90	99.50
H/8	141-160 min	72.00	21.60	21.20	114.80
I/9	161-180 min	81.00	21.60	27.50	130.10
J/10	181-200 min	90.00	21.60	33.80	145.40
K/11	201-220 min	99.00	21.60	40.10	160.70
L/12	+220 min	108.00	21.60		
L/12a	221-240 min			46.40	176.00
L/12b	241-260 min			52.70	182.30
L/12c	261-280 min			59.00	188.60
L/12d	281-300 min			65.30	194.90
L/12e	+300 min			71.60	201.20

Art. 2 Les montants journaliers maximums reconnus pour le financement des soins dans les unités de vie de psychogériatrie (UVP) sont les suivants (en francs):

Art. 7a, al. 3, OPAS		LAMal	Résidant	Canton	Coût 100%
A/1	0-20 min	9.00	0.00	0.00	9.00
B/2	21-40 min	18.00	10.55	0.00	28.55
C/3	41-60 min	27.00	20.55	0.00	47.55
D/4	61-80 min	36.00	21.60	8.95	66.55
E/5	81-100 min	45.00	21.60	19.00	85.60
F/6	101-120 min	54.00	21.60	29.00	104.60
G/7	121-140 min	63.00	21.60	39.00	123.60
H/8	141-160 min	72.00	21.60	49.05	142.65
I/9	161-180 min	81.00	21.60	59.05	161.65
J/10	181-200 min	90.00	21.60	69.10	180.70
K/11	201-220 min	99.00	21.60	79.10	199.70
L/12	+ 220 min	108.00	21.60		
L/12a	221-240 min			89.10	218.70
L/12b	241-260 min			99.10	228.70
L/12c	261-280 min			109.10	238.70
L/12d	281-300 min			119.10	248.70
L/12e	+300 min			129.10	258.70

Art. 3 En cas de décès du résidant avant que l'évaluation PLEX ou PLAISIR n'ait pu être réalisée, les parties se mettent d'accord sur le tarif applicable.

Art. 4 En cas de séjour de courte durée en lit d'accueil temporaire (ou lit vacances), le financement des soins intervient sur la base de l'évaluation des soins requis PLEX. Les tarifs fixés à l'article 1 s'appliquent par analogie. S'il n'a pas été possible de réaliser l'évaluation pour de justes motifs, les parties se mettent d'accord sur le tarif applicable.

Art. 5 Pour les lits d'accueil de nuit, le financement des soins intervient sur la base de l'évaluation des

soins requis. Les tarifs fixés à l'article 1 s'appliquent par analogie. S'il n'a pas été possible de réaliser l'évaluation pour de justes motifs, les parties se mettent d'accord sur le tarif applicable.

Art. 6 Pour les personnes domiciliées dans le canton du Jura qui sont prises en charge dans un établissement médico-social hors canton, la participation à charge de l'Etat pour les personnes en catégorie OPAS 12 se limite au maximum à la catégorie L/12a, sous réserve de tarifs plus bas dans le canton où les prestations sont fournies.

Art. 7 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 12 décembre 2017 Au nom du Gouvernement
La présidente: Nathalie Barthoulot
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RS 832.10

²⁾ RS 832.112.31

³⁾ RSJU 832.11

⁴⁾ RSJU 832.111

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 12 décembre 2017

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission d'orientation scolaire et professionnelle pour la fin de la période 2016-2020:

- M. Clément Schaffter, représentant du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, en remplacement de M^{me} Patricia Voisard.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service de l'économie rurale

Mise à jour des prescriptions pour les marchés publics de bétail

Les prescriptions pour les marchés publics de bétail ont été mises à jour. Elles peuvent être téléchargées sur le site internet www.jura.ch/scr, rubrique «Production animale». Elles sont également à disposition sur les places de marché et peuvent être commandées au Service de l'économie rurale (tél. 032 420 74 12).

Courtemelon, décembre 2017

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul LACHAT

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

Dépôt public

Dans sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil général des Bois a :

- adopté la modification de l'annexe 1 du règlement communal concernant les inhumations.

Conformément aux prescriptions ce document est déposé publiquement durant vingt jours.

Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées au Secrétariat communal dans le délai de 30 jours après la présente publication.

2336 Les Bois, le 12 décembre 2017

Conseil communal

Les Bois

Dépôt public

Dans sa séance du 11 décembre 2017, le Conseil général des Bois a :

- adopté la modification de l'art. 5 de l'annexe I du Règlement concernant le statut du personnel communal.

Conformément aux prescriptions ce document est déposé publiquement durant vingt jours.

Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées au Secrétariat communal dans le délai de 30 jours après la présente publication.

2336 Les Bois, le 12 décembre 2017

Conseil communal

Les Bois

Conseil général, lundi 22 janvier 2018, à 20 h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Elections
 - a) du président du Conseil général;
 - b) du vice-président du Conseil général;
 - c) du second vice-président du Conseil général;
 - d) de deux scrutateurs.
3. Elections :

Commissions permanentes

 - a) Commission de vérification des comptes (5 membres);
 - b) Commission financière (5 membres);
 - c) Commission d'estimation (5 membres);
 - d) Commission de l'école primaire (7 membres);
 - e) Commission « Structure d'accueil de la petite enfance » (5 membres);
 - f) Commission « Service communaux » (5 membres);
 - g) Commission du cimetière (3 membres);
 - h) Commission de promotion économique (5 membres);
 - i) Commission « énergie et environnement »;
 - j) Commission d'urbanisme.
4. Nominations :
 - a) des délégués à la communauté scolaire Les Bois-Le Noirmont;
 - b) des membres de la commission de gestion de la communauté scolaire Les Bois-Le Noirmont;
 - c) des délégués au syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes.

5. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017.
6. Communications.
7. Questions orales.

Conseil communal

Courchapoix

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 8 décembre 2017, les plans suivants :

- Plan spécial « Contremont » - Plan d'occupation du sol et équipements souterrains
- Plan spécial « Contremont » - Prescriptions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courchapoix, le 12 décembre 2017

Le Conseil communal

Delémont

Arrêtés du Conseil de Ville du 11 décembre 2017

Tractandum N° 25 / 2017

Le crédit-cadre des Services industriels de Fr. 276 000.– (HT) pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Smotion à Delémont est accepté.

Tractandum N° 26 / 2017

Le crédit d'étude de Fr. 150 000.– pour l'établissement d'un plan d'entretien et de maintenance des ouvrages d'art communaux est accepté.

Tractandum N° 27 / 2017

Le crédit de Fr. 120 000.– pour l'intégration au parc urbain d'un équipement sanitaire avec une pergola est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 5 février 2018

Au nom du Conseil de Ville

Le président: Jude Schindelholz

La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Haute-Sorne

Dépôt public de la modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal

Dans sa séance du 12 décembre 2017, le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne a adopté la modification de l'arrêté fixant la classification et l'échelle des traitements de base du personnel communal.

L'arrêté est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Montavon

Assemblée bourgeoise, mardi 16 janvier 2018, à 20h, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Budget 2018
4. Divers et imprévus

Le Conseil bourgeois

Porrentruy

Décision du Conseil de ville du 14 décembre 2017

Tractandum N° 9

Approbation d'un crédit-cadre de Fr. 950 000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue d'améliorer l'accessibilité de l'espace public aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite pour la période de 2019 à 2022.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **vendredi 19 janvier 2018.**

Porrentruy, le 15 décembre 2017

Chancellerie municipale

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura

Taux d'imposition des personnes morales

L'Assemblée de l'Église réformée évangélique de la République et canton du Jura, dans sa séance du 25 novembre 2017 et l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine, dans sa séance du 30 novembre 2017 ont fixé, pour l'année 2018, le taux d'imposition des personnes morales à 8,1% de l'impôt d'État.

Delémont, le 20 décembre 2017

Au nom de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine.

La présidente: Françoise Maître

L'administrateur: Pierre-André Schaffter.

Au nom de l'Assemblée de l'Église réformée évangélique du canton du Jura

Le président: Pierre Zingg

La secrétaire: Christiane Racine

Montignez

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 16 janvier 2018, à 20h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2018 et fixer le taux d'impôt.
3. Election du conseil de la commune ecclésiastique.
4. Election du président de paroisse et du président des assemblées.
5. Election du secrétaire-caissier.
6. Election des 3 membres de la commission de vérification des comptes.
7. Divers et imprévus.

Avis de construction

Alle

Requérant: De Luigi SA, La Rochette 17, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa & Bâticoncept Architecture Sàrl, Annonciades 9 - CP22, 2900 Porrentruy.

Projet: démolition d'une annexe, construction d'un immeuble en PPE de 5 appartements avec terrasses et balcons, d'un couvert à voitures pour 5 places avec rangements. PAC extérieure. Aménagement de 7 places de stationnement en plein air, sur la parcelle N° 6297 (surface 1893 m²), sise Oeuches Domont. Zone d'affectation: zone mixte MA.

Dimensions principales: longueur 40 m, largeur 14 m 95, hauteur 6 m 95, hauteur totale 8 m 63. Dimensions terrasses, balcons S-E: longueur 5 m, largeur 3 m 50, hauteur 6 m 50, hauteur totale 6 m 50. Dimensions terrasses, balcons S-O: longueur 5 m, largeur 3 m 50, hauteur 6 m 50, hauteur totale 6 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite, béton, isolation périphérique. Façades: crépis minéral, teinte: blanc cassé. Couverture: toit plat, gravier.

Dérogation requise: art. MA14 Longueur bâtiment.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 janvier 2018 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

La Baroche / Miécourt

Requérants: Elodie Sandoz & Mathieu Grossenbacher, La Condemne 14, 2915 Bure. Auteur du projet: Alexandre Lachat, entreprise générale, Au Voueson 174, 2946 Miécourt.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage, poêle, terrasse couverte et PAC ext. + couvert et atelier/réduit en annexe, sur la parcelle N° 1930 (surface 843 m²), sise Au Voueson. Zone d'affectation: habitation HAa.

Dimensions principales: longueur 15 m 72, largeur 9 m 72, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 40. Dimensions annexe: longueur 15 m, largeur 6 m 50, hauteur 3 m 90, hauteur totale 4 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: bardage bois, teinte grise. Couverture: toiture végétalisée.

Dérogation requise: art. HA2 RCC – indice utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 janvier 2018 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 15 décembre 2017

Le Conseil communal

Boécourt

Requérant: Jean-Claude Hernikat, Route Principale 7, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Jean-Claude Hernikat, Route Principale 7, 2856 Boécourt.

Projet: pose d'une fosse étanche totalement enterrée type Carat, sur la parcelle N° 878 (surface 3529 m²), sise Champs Pabez. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales fosse: longueur 2 m 28, largeur 1 m 75, hauteur 1 m 59, hauteur totale 1 m 59.

Genre de construction: matériaux: polyéthylène (PE), teinte noire.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2018 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 15 décembre 2017

Le Conseil communal

Les Bois

Requérant: Florian Berger, La Broche 1, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Jacques Geiser, Bas du Village 9, 2333 La Ferrière.

Projet: transformation des 2 appartements existants dans bâtiment N° 1, pose d'une chaudière à bûches de bois, pose d'un poêle à bois au rez-de-chaussée, agrandissement fenêtre centrale au rez-de-chaussée, façade Ouest, suppression du conduit de fumée Nord, sur la parcelle N° 240.A (surface 371'994 m²), sise La Broche 1. Zone d'affectation: zone agricole ZA.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie (existante), isolation intérieure, crépissage.

Façades: maçonnerie existante, teinte: gris-blanc.

Couverture: tuile TC, teinte rouge, pente 34 degrés (existante).

Dérogation requise: art. 24c LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 janvier 2018 au secrétariat communal de Les Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Jean-Pierre Prudat SA, Champ du Chêne 13, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Jean-Pierre Prudat SA, Champ du Chêne 13, 2950 Courgenay.

Projet: construction de deux maisons jumelées avec poêle à bois, comportant 2 couverts à voitures et 2 terrasses en plein air, 2 PAC extérieures. Pose d'une clôture en treillis, hauteur 1 m 20 avec haie à essence locale, pose d'éléments préfabriqués de talus type Paradiso gris, hauteur 1 m Nord, hauteur 1 m 20 Est, sur la parcelle N° 906 (surface 829 m²), sise Le Breuil. Zone d'affectation: habitation HAa.

Dimensions principales bâtiment 1: longueur 8 m 80, largeur 8 m 80, hauteur 6 m 50, hauteur totale 6 m 50. Dimensions couvert: longueur 5 m 20, largeur 4 m 80, hauteur 3 m 10, hauteur totale 3 m 10/longueur 8 m 80, largeur 2 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions principales bâtiment 2: longueur 8 m 80, largeur 8 m 80, hauteur 6 m 40, hauteur totale 6 m 40. Dimensions couvert: longueur 10 m 80, largeur 4 m, hauteur 3 m 35, hauteur totale 3 m 35.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre cuite isolante, ép. 36.5 cm, crépissage. Façades: crépi + ribage, teinte: gris moyen. Couverture: toit plat en gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, CP 22, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Rue des Annonciades 9, CP 22, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, coupole lumière, terrasse couverte, couvert à voiture et

rangement en annexe contiguë et PAC ext., sur la parcelle N° 4790 (surface 749 m²), sise Route des Cairfatas. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: longueur 11 m, largeur 10 m 60, hauteur 6 m 37, hauteur totale 6 m 54. Dimensions couvert/rangement: longueur 9 m 10, largeur 6 m, hauteur 3 m 02. Dimensions terrasse couverte: longueur 5 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 31.

Genre de construction: murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte à préciser. Couverture: tuiles béton, teinte à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 janvier 2018 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 15 décembre 2017

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérant: Rihs Transports SA, Rue du Stand 1, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Rihs Transports SA, Rue du Stand 1, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une halle de recyclage et couverture de la fosse existante, sur la parcelle N° 1213 (surface 3064 m²), sise Rue du Stand. Zone d'affectation: activités AA.

Dimensions principales: longueur 24 m 60, largeur 15 m 25, hauteur 7 m 25. Dimensions fosse: longueur 11 m 25, largeur 5 m 35, hauteur 8 m 25.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature métallique. Façades: panneaux sandwich, teinte RAL 9006 (aluminium blanc). Couverture: toiture plate isolée, étanche, finition gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 janvier 2018 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 15 décembre 2017

Le Conseil communal

Courrendlin

Requérante: RCJU, Service des infrastructures, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont. Auteur du projet: Institut Géotechnique SA, Clos Girard 115, 2854 Bassecourt.

Projet: pose de 2 filets de protection et d'une digue contre les chutes de pierres sur la parcelle N° 808 (surface 249990 m²), sise La Latte du Droit. Zone d'affectation: agricole.

Dérogation requise: **art. 24 LAT.**

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 janvier 2018 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 13 décembre 2017

Le Conseil communal

Develier

Requérant: Luca Mischler, Route de Bourrignon 125, 2802 Develier. Auteur du projet: Frey AG, représenté par Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: démolition partielle du bâtiment N° 133 (porcherie existante, parcelle N° 3486) et construction d'une nouvelle porcherie d'engraissement avec 3 silos, espace stockage paille et panneaux photovoltaïques sur pan Sud + remblayage de dépressions, sur les parcelles N° 3448 (surface 4890 m²), 3459 (surface 59150 m²), 3486 (surface 30451 m²), 3479 (surface 1584 m²) et 3482 (surface 31860 m²), sise Sur la Louvière (nouveau bâtiment) et Route de Bourrignon (démolition). Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 33 m 15, largeur 27 m 18, hauteur 3 m 50, hauteur totale 5 m 90. Dimensions stockage: longueur 12 m, largeur 14 m 14, hauteur 4 m, hauteur totale 5 m 90. Dimensions silos: longueur diamètre 2 m 50, hauteur 8 m 60, hauteur totale 8 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: béton et ossature bois. Façades: béton, teinte grise, et bois, teinte brune. Couverture: panneaux sandwich métalliques, teinte brun rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 janvier 2018 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Develier

Requérant: Salt (Mobile) SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: échange d'antennes sur installation de communication mobile existante, sur la parcelle N° 3172 (surface 144131 m²), sise Tunnel de Develier. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales mât: existantes.

Genre de construction: acier, teinte RAL 9004 (existant).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 janvier 2018 au secrétariat communal de Develier

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 12 décembre 2017

Le Conseil communal

Grandfontaine

Requérants: Catherine & Bernard Vuillaume, Route de Fahy 47, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Swiss Homes Wood Sàrl, Route de Porrentruy 10, 2915 Bure.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, garage, couvert à voitures, terrasses couvertes et PAC ext., sur la parcelle N° 123 (surface 2293 m²), sise Route de Fahy. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 12 m 66, largeur 8 m 45, hauteur 5 m 10, hauteur totale 6 m 80. Dimensions garage et couvert: longueur 9 m 50, largeur 7 m, hauteur 2 m 55, hauteur totale 3 m 80.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: crépi, teinte blanche, et lambris bois, teinte marron moyen. Couverture: tuiles TC, teinte brun foncé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2018 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 15 décembre 2017

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: SEBAL SA, Espace Industriel 26, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: agrandissement de l'usine existante, sur la parcelle N° 3588 (surface 3052 m²), sise Espace Industriel bâtiment N° 26. Zone de construction: zone d'artisanat AAb B. Plan spécial: PS N° 6 Zone Industrielle.

Dimensions principales: longueur 30 m 30, largeur 20 m 20, hauteur 10 m.

Genre de construction: murs extérieurs: panneaux sandwich. Façades: tôles ondulées, couleur: gris-métal. Couverture: tôles perforées, b.v., isolation, étanchéité, gravillons. Chauffage: PAC air/eau extérieure.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 22 janvier 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Dobler Damien et Léonie, Route de Bure 39, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Monsieur Dobler Damien, Route de Bure 39, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale sur 2 niveaux avec terrasse couverte, couvert à voiture, pompe à chaleur air/eau et panneaux photovoltaïques en toiture, sur la parcelle N° 4525 (surface 915 m²), sise Rue des Etangs. Zone de construction: zone d'habitation HAA. Plan spécial «Longues Rayes Ouest».

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 14 m, hauteur 5 m 70, hauteur totale 7 m 50. Dimensions terrasse couverte: longueur 5 m 50, largeur 3 m 80, hauteur 2 m 80. Dimensions couvert à voiture: longueur 11 m 50, largeur 2 m 60, hauteur 2 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: crépis et bois, couleur: blanc et gris. Couverture: eternit et panneaux solaires, couleur: noir.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 22 janvier 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Undervelier

Requérant: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: transformation d'une maison familiale avec pose de 6 vélux, pergola, terrasse, rénovation intérieure, nouveau canal de cheminée en toiture et pose d'une pompe à chaleur air/eau, sur la parcelle N° 140 (surface 402 m²), sise Route du Pichoux bâtiment N° 12. Zone de construction: zone Centre CB.

Dimensions principales: inchangées. Dimensions pergola et terrasse: longueur 5 m 10, largeur 4 m, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: inchangée, mur en pierre. Façades: inchangée, couleur: blanc cassé. Couverture: inchangée, couleur: inchangée. Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 22 janvier 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 18 décembre 2017

Le Conseil communal

Muriaux / Le Peuchapatte

Requérant: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne. Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Projet: installation temporaire de 2 antennes de faisceau hertzien pour étudier l'influence des éoliennes sur ces systèmes. Diamètre des antennes: 0.60 m, teinte blanche. Durée: 3-12 mois. Sur les parcelles N°s 556 (surface 767 m²) et 557 (surface 1095 m²), sises au Peuchapatte. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales mât: existantes.

Genre de construction: acier, teinte grise. Dérogations requises: art. 24 LAT, art. 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 janvier 2018 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 12 décembre 2017

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Collège St-Charles, Route de Belfort 10, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Schwab-System John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen.

Projet: transformation de l'aula existante en salle de cinéma au bâtiment N° 16, à la Route de Belfort, sur la parcelle N° 338 (surface 12'103 m²), en zone UAa. Zone de construction: zone d'utilité publique A.

Description: transformation de l'aula existante en salle de cinéma. Ces travaux comprennent l'aménagement d'une salle de cinéma de 198 places, d'une billetterie, d'un local de projection et d'une nouvelle ventilation.

Genre de construction: murs extérieurs: béton existant. Façades: revêtement existant, teinte existante. Toit: existant. Chauffage: existante.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 12 décembre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au lundi 29 janvier 2018 inclusivement**, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 15 décembre 2017

Le Service UEI

Porrentruy

Requérant: Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique, Sous-Bellevue 21, 2900 Porrentruy. Auteurs du projet: Monsieur Simon Josy, Encrannes 4, CP 2318, 2800 Delémont 2 et Monsieur Steulet Martial, Rue es Planches 16, 2842 Rossemaison.

Projet: transformation et rénovation du bâtiment existant par le réaménagement des locaux et la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, sur la parcelle N° 3674 (surface 1227 m²), sise Sous-Bellevue 21. Zone de construction: UAa: zone d'utilité publique A.

Description: transformation et rénovation du bâtiment existant par le réaménagement des locaux et la création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs: métal/béton (existant).

Chauffage: existant.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire reçue le 14 novembre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 29 janvier 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 18 décembre 2017

Le Service UEI

Porrentruy

Requérant: République et Canton du Jura, Section des bâtiments et des domaines, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont 2. Auteur du projet: Bureau d'architecture SIA, BURRI et Partenaires Sàrl, Faubourg de France 14, 2900 Porrentruy.

Projet: agrandissement des ateliers des départements d'automatisation et d'horlogerie de la Division technique du CEJEF, sur la parcelle N° 2352 (surface 23387 m²), sise Cité des Microtechniques 3. Zone de construction: UAa: Zone d'utilité publique A. Plan spécial: En Roche-de-Mars.

Description: travaux de transformation et de rénovation pour l'agrandissement des ateliers des départements d'automatisation et d'horlogerie de la Division technique du CEJEF, soit le réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment B et l'installation d'une nouvelle ventilation.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 15 décembre 2017 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 29 janvier 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 18 décembre 2017

Le Service UEI

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, l'Office des véhicules met au concours le poste de

Chef-fe du secteur financier

Mission: Assurer la responsabilité du secteur et diriger le personnel, garantir la parfaite gestion comptable et financière des activités de l'Office. Le-la chef-fe du secteur financier est responsable de la saisie et du contrôle des écritures comptables, de la tenue des divers décomptes en application des bases légales, de la facturation de tout l'Office, des boucllements annuels, de la qualité du travail et du respect de la législation. Il-elle doit en outre

assurer la formation des collaborateur-trice-s, veiller à la satisfaction client et assurer la veille légale de son secteur. Il doit procéder à la vérification des dossiers ayant une incidence financière, conseiller la direction et les collaborateur-trice-s de l'Office, gérer les relations contractuelles avec les fournisseurs, effectuer un suivi régulier des relations contractuelles avec ces derniers, préparer l'élaboration du budget et du plan financier avec la direction et les chefs de secteurs, s'occuper du suivi du budget et des indicateurs financiers (tableau de bord), traiter les dossiers de retraits de plaques, gérer l'encaissement de la taxe des véhicules et des émoluments, tenir à jour les procédures de travail dans le respect de la norme ISO 9001.

Profil: Bachelor en économie ou certificat de comptable spécialisé avec longue expérience ou brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité avec longue expérience ou formation et expérience jugées équivalentes. Etre au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste jugé équivalent. Avoir le sens de l'organisation, de la planification et des priorités et la capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Maîtriser la communication orale et avoir le sens de la négociation. Posséder des compétences en gestion de projet et en assurance qualité. Etre rigoureux, méthodique et être apte à travailler de manière indépendante, tout en sachant collaborer avec les autres personnes de l'Office. Maîtriser les outils informatiques. Des connaissances de langues allemandes seraient un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve Vb/Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du secteur financier de l'OVJ », jusqu'au 12 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste de

Responsable du Groupe Sécurité

Mission: En charge de la sécurité des systèmes d'information de l'Etat, vous en assurez sa gestion.

En collaboration avec la Direction, vous participez à l'élaboration de la stratégie du Service. En tant que RSSI, vous définissez la stratégie sécurité des systèmes d'information de la RCJU, mettez en place les directives sécurité et suivez leur application, assurez la

veille technologique sécurité et définissez la roadmap. Vous définissez et évaluez les risques informatiques. En outre, vous prenez en charge les incidents liés à la sécurité des systèmes d'information de l'Etat. Vous représentez également le service au sein des groupes sécurité de la Confédération.

Profil: Vous êtes titulaire d'un Master en informatique ou formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience dans le domaine de la sécurité informatique est un atout. Vous êtes une personne ouverte, autonome, polyvalente, vous disposez d'une réelle force de proposition, dotée d'un esprit d'analyse et de synthèse avancé. Vous maîtrisez l'anglais (parlé et écrit) et avez de bonnes connaissances d'allemand. Vous possédez des certification sécurité de type CISM.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2018 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du Groupe Sécurité », jusqu'au 19 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste de

Responsable du Groupe Support et Maintenance

Mission: En charge du Groupe Support et Maintenance, vous en assurez sa gestion, planifiez le travail de votre équipe et êtes garant-e de la qualité du travail de chacun. En tant que responsable de l'exploitation, vos tâches consistent entre autres à: conduire l'exploitation de l'infrastructure informatique et de télécommunication, assurer l'exploitation des logiciels métiers, de communication et de bases de données, assurer la gestion du Service Desk, définir et mettre à disposition de la Direction des indicateurs de performances.

Profil: Vous êtes titulaire d'un Master universitaire en informatique ou formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience dans le domaine de l'exploitation des TIC est un atout. Vous êtes une personne ouverte, polyvalente, vous disposez d'une réelle force de proposition, dotée d'un esprit d'analyse et de synthèse avancé. Vous maîtrisez l'anglais (parlé et écrit), l'allemand est un atout. Vous possédez des connaissances approfondies du référentiel ITIL et de bonnes connaissances des technologies Windows, VmWare et Cisco.

Fonction de référence et classe de traitement :

Responsable de secteur IIa/Classe 18.

Entrée en fonction : A convenir.**Lieu de travail :** Delémont.**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du Groupe Support et Maintenance », jusqu'au 19 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

A la suite du départ en retraite de la titulaire, la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours le poste de

Responsable des salles pratiques de l'École des métiers de la santé et du social (~30%)

Mission : Votre mission principale est de vous assurer de manière autonome que les salles pratiques de l'École des métiers de la santé et du social soient opérationnelles. Dans ce cadre, vous gérez le stock de matériel d'enseignement, vous vérifiez le matériel stérile, vous vous occupez de la remise en état ou du remplacement de matériel défectueux, vous assistez l'installation et la remise en place des salles, vous assurez et contrôlez l'état et les fonctions des mannequins et des appareils, et vous êtes amené à manutentionner et gérer la lingerie.

Profil : CFC dans le domaine paramédical ou des soins ou formation et expérience jugées équivalentes. Maîtrise de la communication orale. Sens du travail en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement :

Laborantin-e/Classe 8.

Entrée en fonction : 1^{er} février 2018 ou à convenir.**Lieu de travail :** Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Gerber, directeur de la Division santé-social-arts du CEJEF, tél. 032 420 79 12 ou par courriel à sebastien.gerber@jura.ch.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable salles pratiques EMS2 », jusqu'au 12 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire met au concours le poste de

Responsable des formations professionnelles et générales à 90% -100%

Mission : Le/la responsable des formations professionnelles et générales est chargé-e de piloter les formations du secondaire II, en conformité avec les bases légales, et encourager la qualité et l'amélioration continue du système. Il est notamment responsable de: soutenir le chef de Service dans les processus en relation avec l'exécutif et le législatif, l'élaboration des budgets, le suivi et le développement des bases légales; coordonner et superviser l'activité des collaborateurs-trices du Service qui travaillent dans le secteur du secondaire II; assurer les relations avec les partenaires de la formation professionnelle (OrTra, entreprises formatrices, écoles, etc); représenter le Service dans les instances intercantionales et nationales dédiées aux formations professionnelles et générales; mettre en œuvre les actions de promotion et d'information des publics concernés.

Profil : Titulaire d'un Master universitaire dans le domaine ou formation et expérience jugées équivalentes. Vous disposez d'une expérience de minimum 2 à 4 ans en tant que cadre supérieur dans une structure administrative, si possible dans le domaine de la formation. Vous maîtrisez les rouages du système de formation suisse, en particulier en ce qui concerne la formation professionnelle. Une expérience pédagogique est un atout supplémentaire. De langue maternelle française, votre capacité de rédaction est excellente et votre esprit de synthèse vous permet de percevoir et de formaliser les enjeux de manière simple et précise. Vous êtes capable de participer activement à des séances en allemand. Votre maîtrise des outils informatiques est irréprochable et vous êtes habitué-e à gérer des processus et des projets.

Fonction de référence et classe de traitement :

Responsable de secteur IIc/Classe 20.

Entrée en fonction : 1^{er} février 2018 ou à convenir. Le poste fait l'objet d'un contrat de durée déterminée de 18 mois, jusqu'au 31 juillet 2019. Il pourra être transformé en contrat de durée indéterminée après la réorganisation prévue (fusion) du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et du Centre jurassien d'enseignement et de formation.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Cattin, chef a.i. du Service de la formation des niveau secondaire II et tertiaire, tél. 032 420 71 60.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable des formations professionnelles et générales à 90% -100% », jusqu'au 12 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures pour sa Section des bâtiments et des domaines met au concours le poste d'

Agent-e d'exploitation

Mission: Organiser, planifier, diriger, assurer, coordonner et contrôler les

travaux de nettoyages; suivi, maintenance et surveillance des installations techniques, des travaux de maintenance dans les bâtiments et alentours. Collaborer, communiquer avec le personnel technique, administratif, les client-e-s et fournisseurs dans les différents bâtiments.

Profil: CFC d'agent-e d'exploitation et/ou en chauffage et/ou en sanitaire et/ou en électricité ou formation et expérience jugées équivalentes. Minimum 2-4 ans d'expérience dans un de ces domaines. Connaissance des programmes d'économie d'énergie. Aptitude à travailler de manière indépendante, sens des contacts humains avec conduite du personnel, bonne gestion d'organisation et de communication et sens pratique pour la gestion des différents bâtiments. Permis de conduire de catégorie B. Ce poste est soumis à des services de piquet. Connaissances de base en informatique.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent-e d'exploitation bâtiments III/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} juin 2018.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Christine Dobler, responsable du secteur exploitation ou M. Mario Mariniello, chef de la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 53 70.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e d'exploitation », jusqu'au 12 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ de la titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) met au concours le poste de

Vétérinaire cantonal-e à 80-90% (à discuter)

Mission: Assumer les responsabilités et les compétences que les législations fédérales et cantonales attribuent au vétérinaire cantonal, notamment dans les domaines des épizooties, du contrôle de la production primaire, de la sécurité alimentaire et de l'hygiène des viandes, de la protection des animaux et des affaires canines. Diriger la section vétérinaire du SCAV et conseiller le Chef de service et le Chef de Département sur les sujets touchant au domaine vétérinaire.

Profil: Vous êtes en possession d'un diplôme de médecin-vétérinaire reconnu sur le plan fédéral et du certificat de capacités de la formation qualifiante de vétérinaire officiel. Vous avez une motivation et une conscience professionnelle de haut niveau, le sens de l'organisation, vous savez communiquer et vous avez de l'intérêt pour les questions administratives et juridiques. Vous savez travailler en équipe, développer des projets et les mettre en œuvre; avez une excellente capacité de travail et de résistance au stress. Vous êtes à l'aise dans l'expression orale et écrite en langue française et de bonnes connaissances en langue allemande. Vous êtes au bénéfice de 5-6 ans d'expérience professionnelle dans le service vétérinaire public. Des formations complémentaires ou de l'expérience professionnelle dans le domaine de l'hygiène des viandes et/ou des épizooties et/ou de la protection des animaux sont un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable santé publique / Classe 23.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2018 ou à convenir.

Lieu de travail: Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. José Cachim, vétérinaire cantonal adjoint, 032 420 52 97.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Vétérinaire cantonal-e », jusqu'au 12 janvier 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs, Collège Stockmar, un poste d'

Enseignant-e secondaire (contrat de durée déterminée de 6 mois)

Mission – Enseignant-e: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences

sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- Un poste comprenant 12 leçons hebdomadaires (10 leçons de mathématiques et 2 leçons d'informatique)

Profil:

- Bachelor universitaire et master HEP pour les mathématiques

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e secondaire / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} février 2018

Lieu de travail: Collège Stockmar

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Stockmar, M. Jacques Schlienger (032 465 10 50) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Marguerite Vuillaume (032 476 64 24).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Marguerite Vuillaume, présidente de la Commission d'école, Rue de la Fontaine 23 2908 Grandfontaine **jusqu'au 9 janvier 2018**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs, Collège Thurmann, un poste d'

**Enseignant-e d'activités créatrices
(contrat de durée déterminée de 6 mois)**

Mission – Enseignant-e: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaires d'activités créatrices

Profil:

- DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e AC / Classe 14

Entrée en fonction: 1^{er} février 2018

Lieu de travail: Collège Thurmann

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, M. Patrick Bandelier (032 465 93 30) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Marguerite Vuillaume (032 476 64 24).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Marguerite Vuillaume, présidente de la Commission d'école, Rue de la Fontaine 23 2908 Grandfontaine **jusqu'au 9 janvier 2018**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs, Collège Thurmann, un poste d'

**Enseignant-e secondaire
(contrat de durée déterminée de 6 mois)**

Mission – Enseignant-e: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- Un poste comprenant 16 leçons hebdomadaires (12 leçons de d'informatique et 4 leçons de mathématiques appliquées);
- La répartition des leçons s'effectuera en tenant compte du profil et du souhait des candidat-e-s.

Profil:

- Bachelor universitaire et master HEP pour les mathématiques

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e secondaire / Classe 17

Entrée en fonction: 1^{er} février 2018

Lieu de travail: Collège Thurmann

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du Collège Thurmann, M. Patrick Bandelier (032 465 93 30) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Marguerite Vuillaume (032 476 64 24).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Marguerite Vuillaume, présidente de la Commission d'école, Rue de la Fontaine 23 2908 Grandfontaine **jusqu'au 9 janvier 2018**.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice:
armasuisse Immobilien

Service organisateur / Entité organisatrice:
armasuisse Immobilien, à l'attention de
Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39,
3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35,
E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch,
URL www.armasuisse.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
10.01.2018
Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).
Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.
L'enveloppe doit porter la mention:
« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
2^e étape – Caserne des officiers
Lot 09 – Isolation et crépis de façades »
CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Confédération (Administration fédérale centrale)
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45321000 - Travaux d'isolation thermique
Code des frais de construction (CFC):
2261 - Crépis extérieurs,
2262 - Isolations thermiques extérieures crépies
- 2.6 Description détaillée du projet**
Se référer aux documents d'appel d'offres annexés
- 2.7 Lieu de l'exécution**
BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 22.05.2018, Fin: 12.10.2018
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Oui
- Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Prix Pondération 50%
Références des personnes-clés Pondération 25%
Délais Pondération 15%
Qualité de l'offre Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 5 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions/garanties**
Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude**
conformément aux critères suivants:
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune

4.2 Conditions générales

Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

armasuisse Immobilien

Service organisateur/Entité organisatrice: armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.01.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de [simap](http://www.simap.ch) (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
2^e étape – Caserne des officiers
Lot 10 – Protections solaires »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45212190 - Ouvrages de protection contre le soleil

Code des frais de construction (CFC):

2283 - Stores en toile

2.6 Description détaillée du projet

Se référer aux documents d'appel d'offres annexés

2.7 Lieu de l'exécution

BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 06.08.2018, Fin: 15.10.2018

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix Pondération 50%

Références des personnes-clés Pondération 25%

Délais Pondération 15%

Qualité de l'offre Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 3 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions/garanties**
 Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
 Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
 Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude**
conformément aux critères suivants:
 Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
 Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
 Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
 Français
- 3.11 Validité de l'offre**
 6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
 sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
 Aucune
- 4.2 Conditions générales**
 Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
 demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
 Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
 Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.7 Indication des voies de recours**
 Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai

de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice:
 armasuisse Immobilien
Service organisateur/Entité organisatrice:
 armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 10.01.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres
Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:
 « Appel d'offres Projet DNA-A/2165
 Bure/JU Place d'armes – Assainissement général 2^e étape – Caserne des officiers
 Lot 13 – Ferblanterie et couverture »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
 (Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:
 05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur
 Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi
 Procédure ouverte

1.8 Genre de marché
 Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
 Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction
 Exécution

- 2.2 Titre du projet du marché**
BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45261100 - Travaux de charpente, 45261210 - Travaux de couverture
Code des frais de construction (CFC):
2141 - Charpente,
222 - Ferblanterie,
223 - Protection contre la foudre,
2240 - Couverture de combles,
2241 - Etanchéités et revêtements de toits plats,
2242 - Vitrages de toits en pente
- 2.6 Description détaillée du projet**
Description détaillée se référer aux documents d'appel d'offres annexés
- 2.7 Lieu de l'exécution**
BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 25.06.2018, Fin: 19.10.2018
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Oui
Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Prix Pondération 50%
Références des personnes-clés Pondération 25%
Délais Pondération 15%
Qualité de l'offre Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 4 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions/garanties**
Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune
- 4.2 Conditions générales**
Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.7 Indication des voies de recours**
Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.
-
- Appel d'offres**
- 1. Pouvoir adjudicateur**
- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice:
armasuisse Immobilien

Service organisateur/Entité organisatrice:
 armasuisse Immobilien, à l'attention de
 Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39,
 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35,
 E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch,
 URL www.armasuisse.ch

- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban
 Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne,
 Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54,
 E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 10.01.2018
Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).
 Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.
 L'enveloppe doit porter la mention:
 « Appel d'offres Projet DNA-A/2165
 Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
 2^e étape – Caserne des officiers
 Lot 12 – Fenêtres et portes extérieures en métal »
 CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR
 (Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Confédération (Administration fédérale centrale)
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Oui

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.4 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV:
 45421131 - Pose de portes,
 45421132 - Pose de fenêtres
Code des frais de construction (CFC):
 2213 - Fenêtres en acier,
 2216 - Portes extérieures en métal
- 2.6 Description détaillée du projet**
 45421114-6 Pose de portes en métal
 45421115-3 Pose de fenêtres en métal
 Description détaillée se référer aux documents d'appel d'offres annexés

2.7 Lieu de l'exécution
 BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 07.05.2018, Fin: 13.07.2018

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
 Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix Pondération 50%

Références des personnes-clés Pondération 25%

Délais Pondération 15%

Qualité de l'offre Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: env. 2 mois de travaux

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon documents d'appel d'offres

3.2 Cautions/garanties

Aucunes

3.3 Conditions de paiement

Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon documents de l'appel d'offres

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants:

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Aucune

4.2 Conditions générales

Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

armasuisse Immobilien

Service organisateur/Entité organisatrice:

armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.01.2018
Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent

être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165 Bure/JU Place d'armes – Assainissement général 2^e étape – Caserne des officiers Lot 07 – Installations sanitaires »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45332000 - Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation,

45332200 - Travaux d'installation

de distribution d'eau,

45332300 - Travaux de pose

de conduits d'évacuation,

45332400 - Travaux d'installation

d'appareils sanitaires

Code des frais de construction (CFC):

25 - Installations sanitaires

2.6 Description détaillée du projet

Se référer aux documents d'appel d'offres annexés

2.7 Lieu de l'exécution

BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 23.04.2018, Fin: 19.07.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix Pondération 50%

Références des personnes-clés Pondération 25%

Délais Pondération 15%
Qualité de l'offre Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: env. 15 mois de travaux

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon documents d'appel d'offres

3.2 Cautions/garanties

Aucunes

3.3 Conditions de paiement

Paieement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon documents de l'appel d'offres

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Aucune

4.2 Conditions générales

Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit,

d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

armasuisse Immobilier

Service organisateur/Entité organisatrice:

armasuisse Immobilier, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.01.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de [simap](http://www.simap.ch) (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
2^e étape – Caserne des officiers
Lot 11 – Fenêtres en bois-métal »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45421000 - Travaux de menuiserie
Code des frais de construction (CFC):
2211 - Fenêtres en bois-métal
- 2.6 Description détaillée du projet**
Se référer aux documents d'appel d'offres annexés
- 2.7 Lieu de l'exécution**
BURE/JU
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 07.05.2018, Fin: 13.07.2018
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Oui
Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Prix Pondération 50%
Références des personnes-clés Pondération 25%
Délais Pondération 15%
Qualité de l'offre Pondération 10%
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur. Les différences dans les types de prix ne constituent pas des variantes.
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Remarques: env. 2 mois de travaux
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon documents d'appel d'offres
- 3.2 Cautions/garanties**
Aucunes
- 3.3 Conditions de paiement**
Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Selon conditions de l'offre
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Selon documents de l'appel d'offres
- 3.6 Sous-traitance**
Selon conditions de l'offre
- 3.7 Critères d'aptitude conformément aux critères suivants:**
Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Conformément aux justificatifs requis dans les documents.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
Aucune
- 4.2 Conditions générales**
Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.
- 4.3 Négociations**
demeurent réservées
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.
- 4.5 Autres indications**
Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.
- 4.6 Organe de publication officiel**
www.simap.ch
- 4.7 Indication des voies de recours**
Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:**

armasuisse Immobilien

Service organisateur/Entité organisatrice:

armasuisse Immobilien, à l'attention de
Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39,
3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35,
E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch,
URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban
Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne,
Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54,
E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.01.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.01.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165
Bure/JU Place d'armes – Assainissement général
2^e étape – Caserne des officiers
Lot 05 – Installations de chauffage »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

05.02.2018, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement
général 2^e étape, Caserne des officiers

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45331000 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Code des frais de construction (CFC):

243 - Distribution de chaleur

2.6 Description détaillée du projet

Se référer aux documents d'appel d'offres annexés

2.7 Lieu de l'exécution

BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 23.04.2018, Fin: 19.07.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix Pondération 50%

Références des personnes-clés Pondération 25%

Délais Pondération 15%

Qualité de l'offre Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution**Remarques:** env. 15 mois de travaux**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Selon documents d'appel d'offres

3.2 Cautions/garanties

Aucunes

3.3 Conditions de paiement

Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon documents de l'appel d'offres

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude**conformément aux critères suivants:**

Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 Justificatifs requis**Conformément aux justificatifs suivants:**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offressous www.simap.ch**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC

Aucune

4.2 Conditions générales

Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice:

armasuisse Immobilien

Service organisateur/Entité organisatrice:

armasuisse Immobilien, à l'attention de Marianne Zürcher, Blumenbergstrasse 39, 3003 Bern, Suisse, Téléphone: +41 58 464 77 35, E-mail: marianne.zuercher@armasuisse.ch, URL www.armasuisse.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

armasuisse Immobilier, à l'attention de Alban Martinuzzi, Bd de Grancy 37, 1006 Lausanne, Suisse, Téléphone: +41 58 461 10 54, E-mail: alban.martinuzzi@armasuisse.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

10.01.2018

Remarques: Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses sont données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plate-forme jusqu'au 17.01.2018. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 31.01.2018

Délais spécifiques et exigences formelles:

Les offres écrites doivent être remises au plus tard à la date de l'échéance – le 31.01.2018 – à armasuisse Immobilier ou à son attention à un guichet de poste suisse (date du timbre postal 31.01.2018, courrier A).

Les offres pour lesquelles le délai n'est pas respecté ne seront pas prises en considération.

L'enveloppe doit porter la mention:

« Appel d'offres Projet DNA-A/2165

Bure/JU Place d'armes – Assainissement général

2^e étape – Caserne des officiers

Lot 06 – Installations de Ventilation »

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

(Nom du soumissionnaire ou du groupement de soumissionnaires)

1.5 Date de l'ouverture des offres:

05.02.2018 **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Confédération (Administration fédérale centrale)

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

BURE/JU Places d'armes – Assainissement général 2^e étape, Caserne des officiers

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45331000 - Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Code des frais de construction (CFC):

244 - Installations de ventilation

2.6 Description détaillée du projet

Description détaillée se référer aux documents d'appel d'offres annexés

2.7 Lieu de l'exécution

BURE/JU

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Début: 23.04.2018, Fin: 19.07.2019

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Oui

Description des reconductions: Description des reconductions: une prolongation est décidée en fonction de la disponibilité des crédits, de l'avancement du projet et des éventuelles modifications de projet.

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Prix Pondération 50%

Références des personnes-clés Pondération 25%

Délais Pondération 15%

Qualité de l'offre Pondération 10%

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Remarques: env. 15 mois de travaux

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon documents d'appel d'offres

3.2 Cautions/garanties

Aucunes

3.3 Conditions de paiement

Paiement en CHF à 30 jours et selon directives de la KBOB

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon conditions de l'offre

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon documents de l'appel d'offres

3.6 Sous-traitance

Selon conditions de l'offre

3.7 Critères d'aptitude

conformément aux critères suivants:

Les critères d'aptitude sont définis dans les documents d'appel d'offres. Chaque soumissionnaire devra satisfaire aux critères d'aptitude financière, technique et organisationnelle.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs suivants:

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Aucune

4.2 Conditions générales

Les conditions générales d'armasuisse immobilier pour la fourniture de prestations de constructions, jointes à la documentation d'appel d'offres, s'appliquent.

4.3 Négociations

demeurent réservées

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit, d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire en procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.